



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'AULUS-LES-BAINS

CLASSEMENT DU SITE

DE LA CASCADE ET DE LA VALLEE D'ARS

En exécution de l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2017 il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé à une enquête publique préalable à la création du site classé de la cascade et de la vallée d'Ars situé sur la commune d'Aulus les Bains (Ariège) **du lundi 21 août 2017 à 9 heures au mardi 19 septembre 2017 à 17heures.**

Est désignée en qualité de responsable du projet : la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie (DREAL), direction de l'aménagement, département sites et paysages-division territoriale ouest – 1 rue de la cité administrative – BP 80002 31074 Toulouse cedex 9 tél : 05.61.58.65.24.

Le commissaire-enquêteur désigné est M. Gérard Bautista, qui se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la mairie d'Aulus-Les-Bains aux jours et heures suivants :

- le vendredi 25 août 2017 de 13h30 à 16h30,
- le vendredi 8 septembre de 9h à 12h,
- le lundi 18 septembre 2017 de 9h à 12h.

Pendant toute la durée cette enquête, le dossier de l'enquête est consultable par le public selon les modalités suivantes :

- Mise en ligne du dossier d'enquête publique sur le site de la préfecture de l'Ariège : <http://www.ariège.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques-DUP-DIG/Enquetes-publiques> avec un lien sur le site de la préfecture de région : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>.
- Consultation de la version papier à la mairie d'Aulus-les-Bains les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h ainsi qu'aux heures de présence du commissaire enquêteur.
- Accès gratuit au dossier de l'enquête publique garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à la préfecture de l'Ariège – bureau du courrier – les mardis, mercredis et jeudis, de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions dans le registre d'enquête à feuillets non amovibles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur à la mairie d'Aulus-les-Bains les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h. Les observations, propositions et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance directement à **monsieur le commissaire enquêteur** au siège de l'enquête : **mairie d'Aulus-les-Bains 09140 Aulus-les-Bains** ou par courrier électronique sur la boîte fonctionnelle de la préfecture suivante : pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites par courriel, sont consultables à la mairie d'Aulus-les-Bains, siège de l'enquête. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet des services de l'État de l'Ariège : <http://www.ariège.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques-DUP-DIG/Enquetes-publiques>. Les observations et propositions du public déposées sur les registres sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. (Article R.123-13 II, alinéa 4 du code de l'environnement)

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie d'Aulus-Les-Bains, à la sous-préfecture de Saint-Girons ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Ariège (<http://www.ariège.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques-DUP-DIG/Enquetes-publiques>)

A l'issue de l'enquête et des différentes consultations prévues dans le cadre de la procédure, le projet de classement sera soumis, pour avis, à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Ariège. La décision de classement sera prise par arrêté du ministre en charge des sites après avis de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages qui siège à Paris.